



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

Commission	COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS	
Saison 2017-2018	Date : 26 Mars 2018 Séance ouverte à 19 heures	PV n° 5
Présidence	M. Alain CAILLET	
Présents	MM. Joseph BONASIO,, Paul ESNAULT, Patrick HEURTEBIZE, Sophie LEMONNIER (secrétaire du District).	
Absent excusé	MM. Joël BEASSE, Benoît LEFEVRE, Guy COUSIN (Président du District, Vincent LEPAGE.	

1. APPROBATION du procès-verbal:

Le procès-verbal n°4 sera approuvé à la prochaine réunion.

2. Bilan sur le championnat :

A ce jour 51 matchs sont reportés .

La commission décide d'arrêter le championnat au 13 mai pour permettre de faire la journée des champions vétérans.

Rappel du règlement :

Article 17 terrains impraticables : les clubs disputant un championnat de District dont le terrain est impraticable pour les rencontres du dimanche matin **doivent alerter le vendredi ou le samedi avant 12h le District** de la Mayenne par courriel avec accusé de lecture. Dans le cas d'installations municipales, les utilisateurs et eux seuls, sont tenus en outre de faire parvenir la copie de l'arrêté municipal fixant l'interdiction d'utiliser le dit terrain. Un arrêté transmis directement par une municipalité à un centre ne sera pas traité.

Si l'arrêté est pris le samedi après-midi, alors que le centre de gestion est fermé, le club recevant doit en avise le plus tôt possible l'équipe visiteuse pour qu'elle ne se déplace pas.

3. COUPE :

Les finales de coupe auront lieu le mardi 1^{er} Mai. Elles ne se dérouleront pas sur les terrains de ST OUEN DES TOITS comme initialement prévu. Il reste un trop grand nombre de matchs reportés à jouer sur les terrains de ce club. Le club sera informé de la décision. La commission propose de voir avec le club de ST BERTHEVIN qui s'était également proposé. Un rappel aux équipes vainqueur du challenge la saison précédente sera fait pour les rapporter au District.

La commission a fait une demande à la CDA pour avoir 6 arbitres.

4. FINALE DES CHAMPIONS :

La commission propose le samedi 19 mai, lieu à déterminer.

5.DOSSIERS :

Dossier n°1		
Match n°19597492	Date du match : 04/02/1018	Vétérans Groupe B
Equipe recevant : LA BAZOGE-BELGEARD	Equipe visiteuse : ENT. S AVERTON	
Motif : Match non joué		

La commission

- après audition

*M BOUDONNET Fabrice trésorier et M BOUDONNET Joël dirigeant de LA BAZOGE-MONTPINCON- BELGEARD

* M AEBI Gérard président de ENT. S AVERTON

- pris connaissance des différents courriers
- constatant la présentation d'un document « arrêté du maire »
- considérant que le club de LA BAZOGE BELGEARD aurait dû prévenir le club adverse
- la commission donne le match à jouer le 29 avril 2018.

Dossier n°2		
Match n°19811650	Date du match : 28/01/1018	Vétérans Groupe B
Equipe recevant : ENT ARON	Equipe visiteuse : PRE EN PAIL US	
Motif : Observation d'après match		

La commission

- après audition

*M MELANGER Jean dirigeant, M BOTHE Serge, M BOURGAULT Olivier et M CRISON Mickaël de PRE EN PAIL US

* M GANDON Serge président et M COUPE Sylvain arbitre de la rencontre ENT. ARON.

- pris connaissance de l'observation d'après match formulée par l'équipe de ENT. ARON MARCILLE.
- dit la réclamation non recevable sur la forme pour non-respect de l'art 187 des règlements généraux de la F.F.F.
- confirme le résultat de la rencontre PRE EN PAIL US bat ENT. ARON par 2 à 0.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel réglementaire dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 30 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL et 190 des règlements généraux de la FFF.

Les frais de dossiers de 250,00€ seront portés au débit du club appelant si l'appel est rejeté.

5. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES CHAMPIONNATS ET COUPES

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats, la coupe du district et le challenge vétérans de la Mayenne qui n'ont pas donnés lieu à réserves, réclamations ou présentés d'irrégularités jusqu'au 01/03/2018.

Prochaine réunion le 23 avril 2018

Le Président de la commission
Alain CAILLET



Le secrétaire de séance
Paul ESNAULT

